



CHORUS 71



Déposé le 22 mars 2008

Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire

- p. 2 Dispositif du SNES/FSU 71 à l'occasion des mutations du mouvement intra académique pour les lycées et les collèges
- p. 3 Au CESR de Bourgogne
- p. 3 Le Conseil Départemental de l'Education Nationale
- p. 4 Les Greta dans la tourmente
- p. 5 L'avenir des Services Publics
- p. 6 et 7 Pour l'avenir des retraites : journée d'action le samedi 29 mars 2008**
- p. 8 A Dijon, Un couple d'étudiants gabonais en procédure d'exclusion
- p. 8 Votez d'abord, on fermera les classes après
- p. 8 Le SNU-TEFI partie-civile dans une affaire de menace de mort
- p. 9 La rectrice et la retraite par capitalisation
- p. 10 Suppressions de postes à l'inspection académique de Saône et Loire
- p. 10 La FSU lance son manifeste contre la précarité
- p. 11 Un exemple de collectif de précaires à la FSU de Côte d'Or
- p. 12 La PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) va-t-elle perdre son rôle protecteur ?
- p. 12 Fillon = Sarkozy



Editorial

Il est difficile de sortir un bulletin au coeur de l'action : il est trop tard pour annoncer la grève des enseignants des collèges et lycées le 18 mars, la manifestation de tous les enseignants (1er et 2nd degré) avec les parents d'élèves et les personnels administratifs devant l'inspection d'académie le 19 mars, et il est trop tôt pour en faire le bilan.

Mais il faut aussi annoncer la journée d'action sur les retraites qui se déroulera à Chalon-sur-Saône le samedi 29 mars pour peser sur la nouvelle phase de discussions qui s'ouvre de mars à mai 2008 avec le gouvernement qui prépare un nouveau projet de loi pour le mois de juin.

En ce qui concerne les retraites, la nouvelle rectrice a des positions qui peuvent surprendre de la part d'un agent de l'Etat puisqu'elle défend des arguments de tendance très libérale.

Il faut aussi souligner le lancement par la FSU d'un manifeste contre la précarité. Cette action concerne tout le monde, car il faut bien se rendre compte que l'augmentation des emplois précaires dans la Fonction Publique est l'une des armes du gouvernement pour réduire les effectifs des services publics.



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc
71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr
Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *



Prix au N° 1 € * 22 mars 2008 * Numéro 79

Dispositif du SNES/FSU 71 à l'occasion des mutations du mouvement intra académique pour les lycées et les collèges

Deux réunions :

1/ A Chalon, à l'IUFM 1, rue des Prés Devant 71 100 Chalon-sur-Saône

Mercredi 26 mars 2008

A partir de 10 h

En présence des commissaires paritaires : Marylène d'Ambra, Jean-Marc Boissard et Roger Dubois.

2/ A Mâcon, au local FSU Maison des Syndicats Place des Cordeliers 71 000 Mâcon

Vendredi 28 mars 2008

A partir de 17h

En présence des commissaires paritaires : Marylène d'Ambra et Roger Dubois.

Permanences :

Au local du SNES, S2, Maison des Syndicats

2, rue du Parc 71 100 Chalon-sur-Saône

Tous les mardis de 9h à 11h15

Les mercredis 12/03, 19/03 et 02/04 de 14h30 à 18h

De plus, les permanenciers habituels du S2 - nous avons des permanences qui couvrent la semaine - tiendront un cahier de rendez-vous pour les commissaires paritaires.

Tel : 03 85 41 43 81 (+ répondeur)

Fax : 03 85 41 89 98

Snes71@wanadoo.fr

**POUR
AFFICHAGE**

Au CESR (conseil économique et social régional) de Bourgogne

Une nouvelle mandature a débuté en novembre 2007. Petit à petit, le travail se met en place.

Je participe aux travaux de la commission 5 (éducation, formation, recherche et insertion professionnelle). Celle-ci a décidé d'une autosaisine sur l'amélioration de la qualité de la vie étudiante en Bourgogne.

J'ai souhaité également participer aux travaux de la commission 2 sur « Comment conduire à l'emploi dans les secteurs en tension ».

Toutes les contributions sur ces sujets sont les bienvenues.

L'orientation générale de cette nouvelle mandature du CESR semble vouloir se concentrer sur le thème de l'attractivité de la Bourgogne.

Philippe Dormagen

Le CDEN

(Conseil Départemental de l'Education Nationale)

DECLARATION COMMUNE FSU, UNSA Education, SGEN/CFDT, CGT Education, FO et Des parents d'élèves FCPE

Lue par M. Alain Larvor (SNES/FSU)

Les délégations FSU, UNSA Education, SGEN/CFDT, CGT Education, FO et les représentants de parents d'élèves FCPE, ont décidé de quitter la nouvelle réunion de ce CDEN consacrée à la préparation de la prochaine rentrée dans les collèges après la lecture en séance de la présente déclaration.

En effet, ils ont constaté que - à ce jour, et en dépit du boycott du CDEN du mardi 26 février - la dotation départementale attribuée aux établissements du département n'avait en rien évolué. Or cette dotation départementale prévoit, pour une baisse minimale du nombre d'élèves - estimée à 141 élèves pour le Rectorat, 167 pour l'Inspection Académique dans les 53 collèges du département soit, moyenne mathématique parlante, environ 3 élèves de moins par collège - la suppression de 28 Equivalents Temps Pleins soit environ 50 postes définitifs d'enseignants.

Cette dotation départementale illustre ainsi le choix délibéré, né d'une volonté gouvernementale affirmée de diminuer drastiquement le nombre de fonctionnaires de l'Education Nationale - cette volonté est d'ailleurs tout aussi visible dans les suppressions de postes dont seront victimes les services et l'administration de l'Education Nationale dans le département - en compensant seulement en

partie - à hauteur de 16 Equivalents Temps Pleins pour le département - ces coupes claires par un recours massif aux heures supplémentaires. Ces dernières augmentent de 294 heures par rapport à l'an dernier et constituent désormais 6,5% de la dotation au lieu des 4,5% de cette année. Les comptes rendus des Conseils d'Administrations et les réactions des collègues nous confirment que la situation est particulièrement grave. Tous les collègues de notre département se voient proposer ces heures supplémentaires qu'ils n'ont pas demandées mais sans lesquelles la rentrée prochaine ne peut tout simplement pas se faire.

Au moment où, toutes les projections nous le disent, les effectifs scolaires dans les collèges du 71 vont remonter dès la prochaine rentrée 2009 et dans les années à venir, les moyens attribués pour la rentrée 2008 auront pour conséquences un fort accroissement des difficultés déjà présentes à faire fonctionner les établissements dans des conditions satisfaisantes - nous savons d'ores et déjà qu'aucun d'entre eux ne pourra offrir les horaires fixés par les textes officiels - et une totale impossibilité à mettre en place les dispositifs d'aides et de soutiens nécessaires à la réussite de tous les collégiens. Nous affirmons aujourd'hui qu'en l'état et ce quelque soit la teneur des débats de ce CDEN le Service Public d'Education ne pourra assurer ni qualitativement ni même quantitativement les missions qui sont pourtant les siennes dans le département.

Les mêmes causes produisant des effets semblables, les représentants des délégations FSU, UNSA Education, SGEN/CFDT, CGT Education, FO et les représentants des parents d'élèves FCPE ne sauraient cautionner un tel état de fait.

C'est avec solennité mais aussi avec regrets et pour souligner avec force notre ferme réprobation que **nous avons décidé de quitter ce CDEN** qui siègera donc ce vendredi 7 mars 2008 sans notre présence. Ont également quitté la séance les représentants du conseil général, des associations, des maires, de la FCPE et le délégué départemental de l'Education nationale.



Les Greta dans la tourmente

Déclaration de la délégation FSU au CACFC (Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue) du 8 février 2008

Cinq ans de politiques gouvernementales ultralibérales ont mis, sous couvert de formation professionnelle tout au long de la vie, les Greta et la FCA (Formation Continue des Adultes) à genoux,

En préalable la FSU tient à rappeler quelques " principes fondamentaux " de la FCA des Greta, dans la perspective des accords de 1971... en dépit du balayage annoncé des héritages !

La finalité de la FCA des Greta est double depuis son origine : à la fois pour adapter les adultes salariés aux évolutions de leur emploi, et par ailleurs répondre à un besoin de développement individuel des connaissances. Or cette double finalité dans laquelle l'Éducation nationale s'était impliquée, est aujourd'hui remise en cause sous la pression dominante des tenants " du laisser faire le marché "

Nous réaffirmons notre attachement à une conception équilibrée la formation continue, qui ne dessaisisse ni les actifs en formation, ni les acteurs de la formation de toute participation au débat sur la finalité de ce qu'ils font, qui réponde à la fois aux besoins des individus et du développement social.

Nous ne pouvons accepter de cautionner une évolution de la formation continue dont les modalités et les contenus seraient en opposition avec ceux de la formation initiale, aboutissant à aliéner l'individu au lieu de les épanouir.

En effet, les principales évolutions observées ou mises en œuvre depuis 5 ans convergent pour ne laisser subsister que les formations d'adaptation à court terme à l'emploi, que ce soit au niveau national ou au niveau régional .

Ces évolutions s'accompagnent au niveau national :

- de politiques budgétaires mises en place pour diminuer les dépenses publiques et le coût du travail et de la formation (ex. : le DIF et le contrat de professionnalisation) ;

- de l'application généralisée de la LOLF et d'une politique de soit-disant vérité des coûts de la fonction publique qui a brutalement dégradé la position des Greta sur le marché de la FPC (formation professionnelle continue) avec le surcoût occasionné pour les postes gagés ;

- du refus obstiné des décideurs politiques de financer le cahier des charges de la FCA ;

Au niveau régional on a :

- le tout apprentissage, orientation partagée par toutes les Régions, soutenue par le gouvernement et mise en œuvre avec les CPER sur 2007-2013, au détriment non seulement de l'enseignement public professionnel initial mais aussi de la FCA portée

par les personnels de la Formation Initiale intervenant dans les Greta ;

- des Régions qui sont devenues détentrices à part entière de la compétence en matière de formation professionnelle initiale et continue au travers de leur PRDF, en utilisant la nouvelle structure régionalisée de l'AFPA, organisme principalement calé sur des formations d'adaptation.

Face à une telle dégradation, des propositions sont faites :

- celle de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale qui programme dans son rapport de 2006 la dissolution des Greta en faveur d'une gestion directe par le GIP (Groupement d'Intérêt Public) académique de la FCA ;

- celle, plus récente du Sénat qui propose, entre autres, de donner une personnalité juridique propre aux Greta afin d'augmenter leur autonomie, jusqu'à envisager leur externalisation.

Pour notre part, nos orientations restent les suivantes :

- maintenir le rattachement de la FCA à la formation initiale de l'Éducation nationale et à ses EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) avec rétablissement des postes gagés ;

- rétablir la transparence et la démocratie dans la gestion de la FCA dans toutes les instances paritaires aux différents niveaux ;

- maintenir le volontariat de tous les personnels de la formation initiale pour exercer en FCA ;

- rendre effectif le respect de la légalité et de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application des droits des personnels ;

- obtenir un financement public compensatoire inhérent à toute mission de service public.

La FSU ne se résignera pas à voir dépérir le SERVICE PUBLIC de la formation continue.

Elle appelle tous les personnels à une mobilisation ferme et continue pour s'opposer aux politiques de mise à mort des GRETA



Soirée débat sur l'avenir des Services Publics du jeudi 7 février 2008 à la Maison des Syndicats de Chalon-sur-Saône

En collaboration avec SOLIDAIRES, UNSA et FO, la FSU a organisé cette soirée débat où huit intervenants ont parlé de la RGPP, de l'AFPA, de la Santé, de la fusion ANPE-ASSEDIC, de l'Education, des Impôts et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Dans sa logique de politique de rupture, le Président de la République a imaginé de transformer radicalement les Services Publics en France. En mettant en place la **RGPP (Révision Générale des politiques publiques)**, il affiche des objectifs louables : " maîtriser et rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant la qualité des politiques publiques ". Mais en même temps, il décide de supprimer 160 000 fonctionnaires en 4 ans, dont 80 000 à l'Education Nationale sans avoir attendu d'analyser la qualité des services rendus ni les besoins de la société. Il n'y a là pas de quoi être surpris puisque le Premier Ministre, François Fillon, a annoncé : " La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'État sur son territoire. "

Le premier intervenant a décrit, à partir de **l'expérience qui se déroule dans le département du Lot**, comment se ferait la fusion des différents services ministériels départementaux dans des services aux ordres du Préfet. L'étape suivante sera la mise aux ordres des Préfets sous la coupe du Préfet de Région, instituant ainsi une ligne hiérarchique directe sous la coupe du Ministre de l'Intérieur.

L'intervenante de **l'AFPA** a expliqué les conséquences de la décentralisation qui, en faisant passer les financements de l'État à la région, va voir disparaître toute la fonction ingénierie de formation et l'innovation pédagogique. Il est même envisagé d'intégrer les psychologues de l'AFPA dans le nouvel **organisme fusionné ANPE-ASSEDIC**. A ce propos, l'objectif affiché de cet organisme fusionné qui serait de faciliter les démarches des Demandeurs d'Emploi cache un objectif plus sournois : avoir un meilleur contrôle de ces mêmes demandeurs d'emploi, et avec un seul organisme, il sera beaucoup plus facile de leur mettre la pression et de radier ceux qui ont des allocations. Parmi ceux qui n'en ont pas, beaucoup ne répondent plus aux convocations systématiques d'une ANPE qui a rarement quelque chose de concret à leur proposer. Ils sont donc radiés, ce qui explique pour une bonne part la baisse des chiffres du chômage.

Pour la **Santé**, la situation budgétaire en Bourgogne est fortement dégradée. Par exemple, l'hôpital de Chalon va devoir, faute de moyens, trier dans les services rendus, en fonction de leur rentabilité. La tarification à l'activité va obliger les petites

structures à fermer, les grandes devront faire du chiffre, mais où est la qualité ? Certains secteurs de l'hôpital seront privatisés. Les cliniques n'ont pas à gérer la gériatrie et les urgences, et vont faire les actes qui génèrent des bénéficiaires. Le désengagement de l'État va obliger l'hôpital à être locataire d'une société privée. Si on ne se réveille pas, l'hôpital public est mort !

L'Education ne craint pas encore la concurrence du privé, mais les diminutions prévues des effectifs d'enseignants et de personnels d'administration ne peut déboucher que sur une baisse de la qualité de l'enseignement. Même si tout n'est pas parfait, des classes surchargées et des enseignants obligés de faire de plus en plus d'heures supplémentaires ne permettront pas de travailler sérieusement à résoudre les problèmes qui existent pour un certain nombre d'élèves. Moins d'enseignants, c'est aussi moins d'enfants de deux ans scolarisés en maternelle et moins d'élèves dans les lycées techniques au profit de l'apprentissage.

Le débat sur **les impôts** a permis de rappeler que ceux-ci permettent le fonctionnement des Services Publics en redistribuant les richesses du pays. Les services des Impôts sont aussi confrontés à une fusion, avec leurs collègues du Trésor Public : ça s'accompagne de réductions de postes, et une repolarisation sur des villes phares, avec une réduction des implantations dans les autres secteurs. Le discours officiel est que le service sera rendu par téléphone et par internet. Ce n'est hélas pas suffisant pour un grand nombre de personnes.

Cette **fusion Impôts-Trésor** public a enclenché un débat sur le guichet unique. Celui-ci nécessite une polycompétence, ce qui est illusoire, et n'apporte en général pas le service attendu. Cela est-il aussi vrai à la MSA ? Dans cet organisme différents services sont regroupés, mais pour l'instant les agents ont gardé leur spécificité. Mais là aussi il y a des soucis : suppression de 16 postes sur 250 d'ici 2010 et à terme on va externaliser les services sociaux. En ce qui concerne les droits sociaux, les agents se trouvent confrontés à un empilement de textes réglementaires, ça donne l'impression aux gens que le voisin a eu plus que lui, ça génère la jalousie et l'individualisme. Une nation incapable de s'occuper de ses plus faibles, c'est un recul de la civilisation.

La soirée s'est terminée par une intervention sur **la Protection Judiciaire de la Jeunesse**. Il y a 60 ans, les politiques ont privilégié la prévention, avec la mise en place de la protection de l'enfance. Aujourd'hui, la prévention c'est la pénalisation, avec abandon de la protection de l'enfance. Mais l'enfermement ne peut pas être une mesure éducative. L'enfermement génère des violences très graves dans les Centres Educatifs Fermés. La mise en place de ces lieux s'est faite au détriment des mesures en milieu ouvert. Les personnels de la PJJ n'ont plus le temps de réfléchir aux modalités éducatives qui seraient nécessaires

" À quel âge pourrais-je partir ? "

" Quel sera le niveau de ma pension ? "

" un système public de retraite existera-t-il encore dans vingt ans...? "

De mars à mai s'ouvre une nouvelle phase de discussions avec le gouvernement sur l'avenir de notre système de retraite.

NON à 41 ans de durée de cotisation

NON à la baisse du niveau des pensions

NON à la retraite à 62 ou 63 ans

NON à la réduction de la contribution des entreprises au financement des retraites

OUI au maintien du dispositif de départ anticipé longues carrières

OUI à un niveau de pension au moins égal à 75 % de son salaire, avec au minimum le Smic.

OUI au droit à la retraite à taux plein à partir de 60 ans

OUI à la prise en compte des périodes de stages, d'études et de premières recherches d'emploi.

OUI à la reconnaissance de la pénibilité au travail

OUI à la modification de la répartition des richesses en faveur du travail.

OUI à l'augmentation des salaires, ils sont le cœur du financement de la retraite !



CGT - CFTC - FSU - SOLIDAIRES - UNSA

ENSEMBLE pour l'avenir des RETRAITES

SAMEDI 29 MARS 2008

Maison des syndicats - Chalon-sur-Saône

Débat public sur les enjeux
de la retraite de 10h à 12h

MANIFESTATION
DEPARTEMENTALE
à 15h

A Dijon, Un couple d'étudiants gabonais en procédure d'exclusion

Ils continuent à travailler dans la clandestinité ; la thèse de l'un d'eux est finie, les pré-rapports sont rédigés, la date de soutenance est fixée. Par ailleurs, un recours a été déposé à la préfecture pour obtenir un sursis jusqu'à la fin de l'année universitaire et on attend une réunion avec le préfet pour « bientôt ».

Ils auraient été dénoncés. Comme ils avaient un petit arriéré de loyer (pour lequel il y avait un échéancier de remboursement prévu), l'appartement a été récupéré et les meubles saisis (ces meubles

étaient nombreux et de qualité puisqu'ils comp-taient les emmener avec eux au Gabon : il semble y avoir une convention avec l'ambassade qui s'occupe du « rapatriement » des étudiants et de leurs affaires à la fin de leur séjour). Le RUSF (réseau universités sans frontières) a fini par obtenir la possibilité d'entrer dans l'appart avec un huissier qui n'a pu que constater qu'il était vide, sans qu'il soit possible de savoir où les meubles sont entreposés.

En bref, on dénonce des gens sur la base de leur appartenance ethnique et on s'approprie leurs biens. Ça évoque des époques sinistres.

infos du 15/2/2008

CARTE SCOLAIRE DES ECOLES VOTEZ D'ABORD, ON FERMERA LES CLASSES APRES

Les commissions techniques paritaires , débattant de la carte scolaire sont convoquées chaque année en février.

Pour la 1ère fois, elles ont toutes été repoussées après le 16 mars.

Groupe de travail collègues : 17 mars, écoles : 18 mars

Pourquoi ce report ? C'est simple !:

Surtout ne pas effrayer l'électeur par des annonces intempestives de fermetures de classes ou de postes ! votez d'abord , on fermera les classes après

Comble de la soumission aux injonctions ministérielles : l'Inspecteur d'Académie de S. et L. , arguant de son devoir de réserve a refusé de remettre aux représentants des personnels du 1er degré , un document , ôh combien confidentiel et explosif :

la liste des écoles avec les effectifs prévus. (qui doit légalement être remis 8 jours avant le CTP)

Ce document est on ne peut plus neutre et exaltant ! 46 pages qui listent les 650 écoles avec les effectifs à la rentrée 2008 . Sans aucune autres indications permettant d'anticiper les décisions de l'IA.

Les représentants du personnel n'ont donc pas pu exercer leurs mandats , avant la tenue de ses commissions .

Et ceci pour de basses considérations électoralistes qui n'ont rien à voir avec la défense de l'Ecole (théoriquement) laïque et de ses personnels.

Tribunal correctionnel de Chalon sur Saône : le SNU-TEFI partie-civile dans une affaire de menace de mort

Le samedi 1er septembre 2007, deux inspecteurs du travail du SDITEPSA, accompagnés de deux contrôleurs de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Saône-et-Loire, en mission de contrôle sur la commune de CHENOVES et les communes viticoles environnantes, dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé lors des vendanges, ont été menacés de mort par un viticulteur, après avoir été empêchés d'accéder au chantier de cueillette du raisin qui se déroulait sur l'exploitation viticole de son frère.

Considérant que ces faits, extrêmement graves, ont visé à s'opposer, à ce moment-là, à toute action de contrôle des inspecteurs du travail, et qu'ils constituent un préjudice direct et extrêmement important à toute la profession des inspecteurs du travail, encore sous le coup de l'assassinat récent de l'un des leurs, LE SNU-TEFI s'est porté partie-civile.

Par la répétition d'obstacles ou de telles menaces, il est porté atteinte à la légitimité d'une des missions régaliennes de l'Etat qu'est l'Inspection du Travail : celle-ci a une action déterminante pour le respect des conditions de travail et la protection sociale des salariés. Elle ne doit pas être entravée dans cette action dans une société de droit.

L'Inspection du Travail a, entre autres missions, en charge la lutte contre le travail illégal, à l'origine de distorsions des conditions de concurrence, de prestations de moindre qualité ou de précarisation de l'emploi. Le travail illégal, sous toutes ses formes, perturbe les équilibres économiques et sociaux, y compris du secteur agricole.

C'est pour que l'Inspection du Travail puisse continuer à exercer sa mission sans entrave et que chaque agent puisse conduire ses contrôles en toute sérénité que le SNU-TEFI a demandé à Monsieur le Président du Tribunal Correctionnel de CHALON-SUR-SAONE de condamner le chef d'exploitation agricole à des dommages et intérêts à hauteur de 300 euros. Contrairement à l'argumentation de l'avocat, le magistrat n'a pas trouvé cette demande exorbitante et a condamné le viticulteur à verser ces 300 euros au syndicat, en plus de sa condamnation à 2 mois de prison avec sursis et à 300 euros d'amende.

Avant d'être rectrice de l'Académie de Dijon, Florence Legros était professeur à l'université de Paris Dauphine, directrice de l'équipe stratégies dynamiques et financières

Elle a écrit un article dans " L'AGEFI HEBDO" du 29 novembre 2007 où elle explique comment forcer les Français à aller vers la retraite par capitalisation...



Pour une part croissante de la population, l'épargne retraite demeure un vecteur obscur

L'ANALYSE DE... Florence Legros,

Les Français et la retraite, un besoin urgent de pédagogie

Le mouvement de protestation sur la réforme des régimes spéciaux a donné lieu à une série de sondages sur la sympathie éprouvée par les Français à l'égard des grévistes et protestataires. Les résultats les plus contradictoires ont été publiés, montrant d'un côté que les opposants à la réforme de leurs régimes remportaient l'adhésion de leurs concitoyens ; de l'autre, qu'au contraire, ces derniers étaient totalement acquis au principe de la réforme. Les commentateurs de ces résultats ont donc ressorti la remarque de Pierre Bourdieu selon laquelle « l'opinion publique n'existe pas ».

Le Cercle des épargnants a, de son côté, publié les résultats d'un sondage auprès de 995 personnes âgées de plus de 18 ans. Le point intéressant dans cette enquête est que le consensus est clair sur au moins deux des points soulevés par les enquêteurs. Il s'agit du souhait du développement de l'épargne retraite collective et de la nécessité d'aller vers un système mixte répartition-capitalisation. Parmi les réponses collectées au cours de l'enquête, on notera que 56 % des Français (contre 49 % un an auparavant) pensent que le financement des retraites doit reposer sur l'Etat. Mis en regard du souhait de développement d'un système mixte, cette affirmation semble montrer que - pour une part croissante de la population - l'épargne retraite demeure un vecteur obscur et qu'il appartient à l'Etat d'en clarifier les règles et probablement d'inciter à la détention via des dispositifs fiscaux appropriés.

Pour autant, lorsqu'on regarde les chiffres concernant le Perp (Plan d'épargne retraite populaire), on s'aperçoit qu'il bénéficie d'un succès mitigé (1.927.000 Perp souscrits au 30 juin dernier dont 67.000 depuis début 2007) et tiré par des classes peu intéressées par les allègements fiscaux

c'est-à-dire à revenus modestes ou moyens. En outre, le détenteur moyen est âgé de 41 ans et verse en moyenne 800 euros par an (ce qui lui donnera une rente annuelle de 800 euros).

C'est probablement parce que les règles qui régissent le Perp leur paraissent obscures que les personnes interrogées placent en première position l'épargne collective en entreprises pour assurer l'avenir du système. Si la cohérence avec la place souhaitée de l'Etat n'apparaît pas clairement, la cohérence avec les efforts d'épargne consentis est encore plus floue puisque les sondés déclarent avoir diminué leurs efforts dirigés vers l'épargne retraite depuis le sondage effectué un an avant.

Curieusement, les Français semblent inquiets mais peu informés, comme le montre une autre enquête effectuée en mars 2006. Selon la majorité d'entre eux - et sans distinction d'âge alors que les taux de remplacement sont appelés à décroître fortement de génération en génération -, leur retraite atteindrait entre 50 % et 80 % de leur revenu d'activité alors que 70 % d'entre eux veulent plus de 80 %. Paradoxalement, 49 % n'épargnent pas en vue de leur retraite même s'ils ont l'intention de le faire (à 67 %). Cette difficulté à planifier se retrouve ainsi dans la déception de 46 % des retraités actuels qui déclarent avoir des revenus inférieurs à ce qu'ils escomptaient.

Ces incohérences patentées ne sont pas sans rappeler les études effectuées par deux chercheurs, Luc Arrondel et André Masson. Celles-ci ont pour objet d'expliquer les différences flagrantes qui existent entre les enseignements du modèle standard de cycle de vie et de choix de portefeuille et les comportements observés de composition du patrimoine. Ils mettent en avant les différences de goûts et de traits culturels qui viennent jouer sur les préférences des agents et leur comportement vis-à-vis du temps et du risque. En d'autres termes, les patrimoines seraient guidés assez largement par des caractéristiques éducatives ou purement comportementales. Les auteurs confirment ainsi tout l'intérêt des programmes d'éducation à l'épargne développés par exemple aux Etats-Unis, comme « Save More Tomorrow » mis en place par deux précurseurs de l'économie comportementale, Richard Thaler et Shlomo Benartzi. Le succès est au rendez-vous : 80 % des gens à qui est proposé ce programme d'épargne l'adoptent.

Ces études confirment aussi le bien-fondé de la tendance observée par exemple au Royaume Uni, qui consiste à « enrôler automatiquement » les salariés dans les fonds de pension en leur laissant le loisir d'en sortir : dans ce cas, 80 % y restent. Dans le cas où l'on propose une adhésion facultative, seuls 20 % des mêmes salariés y entrent.

Cet article n'engage bien sûr que son auteur ...!!!

Suppressions de postes à l'inspection académique de Saône et Loire

Les personnels de l'inspection ont été reçus par Madame le Recteur le 28 février 2008

Des suppressions d'emplois touchent les services depuis 5 ans. Cette année, l'Inspecteur d'Académie a annoncé la suppression de 6 postes $\frac{1}{2}$ (au lieu de 12 prévue initialement).

Les personnels ont formulé le souhait de connaître pour la rentrée prochaine et avant les procédures du mouvement :

- le nombre et les catégories de personnel concernées par les suppressions de postes (A, B, et C)
- les personnes concernées
- les règles de priorité concernant leur réaffectation et recevoir par écrit, les règles académiques du mouvement,
- les postes réservés aux personnels touchés
- les postes vacants ou susceptibles d'être vacants à proximité.

Autre souhaits :

- mise en place d'une cellule rectorale d'accompagnement effectuant un suivi individuel des personnels concernés
- possibilité de muter ou d'être muté dans l'académie de Lyon (Ain et Rhône)
- d'établir un échancier des missions devant être transférées
- de faciliter la possibilité d'obtenir une mutation dans d'autres administrations ou collectivités dans le cadre de l'interministérialité "

Mme le Recteur a écouté avec attention ; elle a rappelé que la lettre que les personnels ont faite et l'intervention de M. Bourguignon avaient contribué à la diminution des suppressions de postes à l'Inspection académique et le maintien du diplôme national du brevet pour toute l'académie.

Elle a indiqué que compte tenu des déficits publics, les missions doivent être centralisées en particulier pour tout ce qui est lié à la facturation. Elle a précisé que resteraient à l'Inspection académique toutes les missions liées à l'accompagnement pédagogique (relations établissements, élèves, usagers).

Les personnels ont insisté sur le fait que nous souhaitons connaître à l'avance la liste des postes vacants par catégories. M. Chalut a pris la parole pour faire remarquer qu'au-delà des règles académiques, c'est le cas par cas qui fera l'objet d'attention.

Concernant les règles académiques sur les mesures de carte scolaire, M. Bourguignon s'est engagé à faire des propositions au Rectorat pour les postes à réserver dans le cadre des mesures de carte scolaire.

Lors d'une réunion nationale réunissant 150 personnes le 12 mars 2008

la FSU lance son manifeste contre la précarité

D'après les statistiques officielles, les salariés précaires représentent plus de 15% des effectifs des trois fonctions publiques dont une grande majorité de femmes.

Les agents non titulaires assurent des missions de service public parce que les emplois n'ont pas été créés en nombre suffisants ou n'ont pas tous été pourvus, pour effectuer de vraies fausses vacances, parce qu'il a été voulu que nos fonctions ne soient pas assurées par des fonctionnaires», explique la FSU dans son manifeste.

Le gouvernement ne souhaite remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, il veut élargir les cas de recours aux contractuels et il propose le recours à l'intérim dans la fonction publique.

Compte tenu de ces éléments, la FSU revendique :

1. L'arrêt du recrutement de nouveaux personnels précaires par la création d'emplois statutaires, correspondant à de nouveaux métiers ou à des missions déjà existantes ;
2. Un plan de titularisation rapide, prenant en compte les services effectués ;
3. que les personnes recrutées sur les emplois aidés se voient garanties une formation, la prise en compte des qualifications acquises et l'accompagnement vers un débouché professionnel, y compris dans la Fonction publique ;
4. le rétablissement d'un statut de type MI-SE ;
5. le réemploi de toutes et tous, une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits.





Un exemple de collectif de précaires à la FSU de Côte d'Or

Il y a maintenant 9 mois, le 9 mai 2007 exactement, qu'a eu lieu la première réunion, à l'instigation de la FSU, sur l'épineux problème des contrats EVS (Employés Vie Scolaire) au sein de l'Education Nationale. Le moment est venu, à l'aube de cette nouvelle année, de faire un bilan et un état des lieux de notre lutte.

Suite à cette première réunion, nous avons entrepris un travail minutieux et continu afin de percer l'opacité de textes multiples et sujets à de nombreuses interprétations. Mais auparavant l'urgence, la fin présumée des contrats au 30 juin 2007, dictait nos actions. Dès le 23 mai donc, organisation d'une conférence de presse avec le soutien de la FCPE et de la CNT. Nous avons enchaîné immédiatement avec des audiences auprès de toutes les instances qui, à un niveau ou à un autre, interviennent dans le dossier. Un des problèmes fondamentaux de notre lutte est d'avoir pléthore d'interlocuteurs qui, délibérément, se renvoient à tour de rôle la responsabilité de nos situations, personnelles et professionnelles. Respectivement, nous nous sommes rendus à la Préfecture, au Conseil Général



et à trois reprises, à l'inspection académique. A chaque fois, nous avons appelé à un rassemblement de soutien à la délégation devant ces lieux. Ce qui nous a permis de collecter une banque de donnée d'adresses postales et électroniques (e-mails). L'un de nos gros soucis, en effet, est la dispersion des EVS dans tous les établissements de Côte-d'Or et le manque de transmission des informations syndicales à ces interlocuteurs. D'ailleurs, à bon entendre. Le point d'orgue de cette fin d'année scolaire a été l'organisation d'un pique-nique devant l'I.A. le 27 juin 2007. Notre lutte, en Côte-d'Or, fut couronnée de succès avec un taux de reconduction de 80 de ces contrats pour la rentrée 2007/2008,

Nous avons mis à profit cette année supplémentaire pour passer à la vitesse supérieure. Le noyau dur s'est syndiqué (SNUIPP, SNES) et nous avons créé un collectif, le collectif EVS 21 (evs21@free.fr). Pendant les vacances, deux personnes, dont les contrats n'avaient pas été renouvelés, ont pu être reconduites suite aux interventions d'une co-secrétaire de la FSU et du co-secrétaire départemental du SNUIPP. Fin septembre, nous avons distribué un vade-mecum de 4 pages sous forme de questions/réponses dans le bulletin de rentrée FSU. Le SNES nous a également ouvert les pages du leur. A noter que la FNEC-FO a mandaté un de ses membres afin de participer conjointement avec la FSU, la CNT et le collectif à nos actions et réflexions. Nous avons appelé à la grève le 20 novembre dernier avec un cortège EVS à la tête de celui de la FSU et au cours duquel une distribution de tracts a eu lieu qui exposaient notre situation. Nous en profitons pour reproduire cette action le 24 janvier prochain. Nous avons repris nos audiences pour préciser à la Préfecture et au Conseil Général que nous avons juste reculé pour mieux sauter... que définitivement le 30 juin prochain et qu'une quarantaine d'EVS, en contrats CAE (Contrats Accompagnements Emploi) avaient déjà perdu leur emploi : à ce propos, le directeur de cabinet de M. De Broissia, M. Amoros-Bessede s'est engagé à recevoir individuellement toutes les personnes concernées (le contacter à : vincent.amoros-bessede@cg21.fr). A noter à ces dernières réunions la présence à nos côtés (collectif EVS21, FSU, FO, CGT-EDUC'ACTION) des délégués du SGEN- CFDT et de l'UNSA-EDUCATION. Nous avons également rencontré des parlementaires (M. Depierre, Mme Darciaux, M. Delatte...) afin que la question sur l'avenir des EVS soit soumise au gouvernement dans l'hémicycle. Enfin, il est à noter que le collectif a été invité et a participé au mois de décembre dernier à Nevers à une journée de réflexion et de débat organisé par la FSU 58 avec des représentants nationaux du SNUIPP et du SNES. Tout au long de ces 9 mois, des réunions et des AG ouvertes à tous les EVS se sont tenues et se tiennent les mercredis après-midi à 14h au local de la FSU, 45 rue Parmentier à Dijon.

Pour le collectif : Christophe Jacquemard

La PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) va-t-elle perdre son rôle protecteur ?

Depuis 50 ans, la protection judiciaire de la jeunesse a pour double mission d'intervenir auprès des jeunes en danger (article 375 du code civil) et des jeunes délinquants (ordonnance du 02.02.1945). Jusqu'alors, les juges des enfants, ordonnateurs des nos interventions, ainsi que les différents partenaires avec lesquels nous travaillons (Education Nationale, Conseil Général, Maisons de quartiers etc...) ont toujours globalement appréciés nos interventions et nos collaborations.

Il n'est pas inutile de rappeler que la différence entre mineurs en danger et mineurs délinquants est souvent bien mince. Certes, tous les mineurs en danger ne deviennent pas délinquants (peut être d'ailleurs grâce à notre intervention en amont) mais beaucoup de mineur délinquant sont des mineurs en danger ayant passé à l'acte. La double compétence civil-pénal de la PJJ est évidemment un outil supplémentaire de prévention. Un grand nombre de "sauvageons" ont, avant tout, besoins d'être protégés.

La loi de prévention de la délinquance de mars 2007 réexamine et renforce la place des conseils généraux dans le domaine de la protection de l'enfance. Le législateur a voulu privilégier la prévention primaire et administrative en faisant du président du conseil général le pivot de la politique de protection de l'enfance. Notre organisation professionnelle ne conteste pas les aspects négatifs d'une judiciarisation excessive et comprend la nécessité d'un rééquilibrage des compétences des départements en matière de protection de l'enfance. Néanmoins, en marge de cette loi se profile l'abandon pur et dur de l'exercice de l'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) judiciaire par la PJJ et la mise en œuvre de la protection de l'enfance se fera de manière inégalitaire en fonction des critères de moyens et de choix politiques de tel ou tel département.

Une fois de plus, en vertu d'une double logique installée depuis plusieurs mois - faire des économies, aller vers encore plus de répression - l'Etat se désengage de ses missions régaliennes.

Monsieur CABOURDIN, directeur de la PJJ, souhaite que d'ici 2011, 100% des mesures attribuées à la PJJ soient des mesures pénales, et parmi elles de nombreuses mesures de probation dans lesquelles le versant éducatif n'est plus de mise. La spécialisation des services de la PJJ sur l'unique versant pénal est la négation de l'approche globale de la situation du jeune, au profit de jugements uniquement liés aux actes posés. Le fait de spécialiser la PJJ aura des conséquences dramatiques sur le fonctionnement des services puisque les moyens ne seront plus attribués qu'en fonction du nombre de

mesures pénales exercées (LOLF oblige).

Des suppressions de postes sont d'ores et déjà prévues en Saône et Loire pour 2009. Cela aura également des conséquences sur le parcours des jeunes stigmatisés dès leur prise en charge par la PJJ puisqu'ils auront obligatoirement l'étiquette de délinquant et enfin des conséquences sur la prise en charge globale des familles en difficultés. C'est une autre vision sociétale qui s'installe, basée sur l'exclusion et la répression. Le ministère de la justice enjoint les magistrats de se défaire d'une visée protectrice lors des jugements des mineurs.

Les personnels de la PJJ ne se reconnaissent pas dans ces orientations régressives et répressives. Ils refusent dans leur immense majorité cette instrumentalisation de leur mission au service d'un pouvoir politique entretenant auprès de la population une idéologie sécuritaire au point de confondre l'enfant à risque avec un enfant délinquant.

En guise de conclusion, citons un article de M. BEQUEMIN, M. CHAUVIERE, J. PLANTET et C. SEGALEM paru dans le journal du droit des jeunes n°256 de juin 2006 :

" L'intervention judiciaire est issue d'une progressive et difficile autonomisation du droit des mineurs, c'est-à-dire d'un traitement spécifique de chaque enfant, en tant que personne, tout à la fois au plan pénal (délinquance) et au plan civil (protection)... En plaçant aussi l'enfant au cœur du principe de protection, l'esprit de la loi rejoint celui de l'école de la République lorsqu'il garantit l'instruction pour tous. Dans les deux domaines, c'est la vulnérabilité des enfants et leurs importance pour la société à venir qui mobilisent l'action publique".

C'est bien cette volonté qui est remise en cause aujourd'hui.

Laurent TISSIER,

Secrétaire départemental SNPES/PJJ

